

Sommaire

- **Événement**
Assemblée générale MSA Lorraine :
"améliorer l'avenir et la cohésion sociale
dans les territoires ruraux" page 1
- **Prévention santé**
Tout savoir sur l'alimentation des enfants
de 0 à 2 ans page 2
Coup de pouce prévention :
faites de votre projet une solution
concrète et innovante pour les territoires page 2
Gérardmer : un Forum sénior inédit page 2
- **Internet**
Nouveauté aidantplus.fr :
un questionnaire en ligne, destiné à tous,
pour y voir plus clair sur son rôle page 3
- **Action sociale**
Fête du jeu à Haréville page 3
- **Retraite**
Revalorisation des retraites agricoles
les plus faibles au 1^{er} novembre page 3
- **Santé Sécurité au Travail**
Le risque chimique page 4
Plan SST 2021-2025 page 4
- **Santé**
Congé paternité page 4

Événement

Assemblée générale MSA Lorraine : "améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les territoires ruraux"



C'est avec joie et convivialité que la MSA Lorraine a pu organiser son Assemblée générale en présentiel ce 1^{er} octobre avec près de 300 participants.

L'AG de la MSA Lorraine s'est tenue le 1^{er} octobre 2021 sur le thème "Économie, agriculture, innovation : quelle nouvelle croissance ?" avec la conférence de Philippe Dessertine, Économiste, Universitaire et Directeur de l'Institut de Haute Finance, devant près de 300 personnes, élus MSA, parlementaires, responsables professionnels et représentants des services de l'État.

Dans son rapport d'activité, Gilles Chandumont est revenu sur les actions d'accompagnement et de solidarité, mises en œuvre par la MSA pendant la crise sanitaire en direction des plus vulnérables et des professionnels et leurs salariés. Les présidents des comités (CVM*, CPASS**, CPSS*** et CPSNS****) ont présenté le projet de mandat mutualiste, dévoilé les orientations du Plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025 et assuré la promotion du réseau sentinelles dans la prévention du mal-être.

Le Président Bernard Helluy, a prononcé un discours volontariste sur les engagements de la MSA dans le cadre des négociations de la COG et sur la nécessité de disposer des moyens nécessaires pour son action en faveur de la ruralité.

Lors de sa conférence, Philippe Dessertine a développé sa vision prospective du monde d'après sur l'économie, la géopolitique, la finance, l'agriculture et la science. Il a délivré un discours résolument audacieux et optimiste sur la place de l'agriculture pour répondre aux défis d'avenir. "Mais il faudra relever les manches et y aller !"



Philippe Dessertine,
Économiste, Universitaire
et Directeur de l'Institut de
Haute Finance

* Commission de la Vie Mutualiste
** Comité paritaire d'Action Sanitaire et Sociale
*** Comité de Protection Sociale des Salariés
**** Comité de Protection Sociale des Non-Salariés



L'Assurance Maladie
Agré ensemble, protéger chacun

Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus que la grippe a disparu.
Vaccinez-vous.

La vaccination contre la grippe peut se faire en même temps que la vaccination contre la Covid-19. Parlez-en à un professionnel de santé.
PROTÉGEZ-VOUS, VACCINEZ-VOUS CONTRE LA GRIPPE

65 ans

msa.fr

Tout savoir sur l'alimentation des enfants de 0 à 2 ans

Participez aux P'tits ateliers nutritifs en ligne !



Partagez vos questions et vos habitudes sur l'alimentation de votre enfant.

Lorsqu'on est parent ou que l'on va bientôt le devenir, on a tendance à se poser de nombreuses interrogations : à quel moment introduire la viande et le poisson ? Pourquoi votre enfant refuse-t-il de goûter ? Quels produits acheter ?

En participant aux P'tits ateliers nutritifs, fini les questions sans réponses ou les informations peu fiables d'internet. Un diététicien répond à toutes vos questions sur l'alimentation de votre enfant et vous donne de précieux conseils. Vous prendrez part également à un moment d'échange, de partage et de convivialité entre parents.

Pas besoin de se déplacer, ces ateliers se déroulent à distance ! Trois thématiques vous sont proposées :

- ✕ L'équilibre alimentaire
- ✕ La diversification
- ✕ Le bon choix des produits

Les P'tits ateliers nutritifs sont gratuits et proposés tout au long de l'année, pour s'adapter à votre agenda déjà bien chargé de parent.

96 % des parents ont été satisfaits du contenu des P'tits ateliers nutritifs. Alors, inscrivez-vous !



Rendez-vous sur : <https://lorraine.msa.fr/petits-ateliers-nutritifs>

Coup de pouce prévention : faites de votre projet une solution concrète et innovante pour les territoires

Qu'est-ce que Coup de pouce prévention ?

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour concrétiser votre projet dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale ? Participez à Coup de pouce prévention ! Avec cet appel à projets, la MSA vous accompagne pour développer votre idée et en faire des actions pertinentes et innovantes, prêtes à être déployées au sein des territoires.

Qui peut participer à Coup de pouce prévention ?

Coup de pouce prévention est une initiative de la MSA, ouverte à tous les acteurs agissant dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale.

- Structures associatives d'éducation pour la santé : comités départementaux, associations de prévention, ...
- Cabinets ou groupes de santé pluridisciplinaires : structures de soins primaires coordonnés dont les maisons de santé pluriprofessionnelles, ...
- Établissements d'enseignement : facultés de médecine et de pharmacie, écoles de santé publique, maisons familiales et rurales, ...
- Entreprises privées de service sans but lucratif agissant dans les domaines de la santé, l'éducation et la recherche, les services sociaux, l'environnement, le développement et le logement, organismes de bienfaisance et de bénévolat, ...

Quelles sont les étapes clés de Coup de pouce prévention ?

Pour sélectionner les projets qui seront financés, six étapes clés sont définies :

1. Je complète ma fiche d'intention pour proposer ma candidature sur le site internet coupdepouce.msa.fr ;
2. Si ma candidature est éligible, je suis accompagné(e) pour développer mon projet ;
3. Je dépose mon dossier de demande de financement ;
4. Mon projet est évalué par des experts de la MSA ;
5. Je soutiens mon projet devant les experts ;
6. Si mon projet est retenu, j'obtiens un financement.

2 DATES CLÉS

Je fais part de ma candidature en envoyant ma fiche d'intention **avant le 31/12/2021**

Ma candidature est validée, je dépose mon dossier **avant le 15/04/2022**

Si votre candidature est retenue, vous serez guidé(e) tout au long de ces étapes via votre espace personnel, disponible sur www.coupdepouce.msa.fr.

Gérardmer : un Forum sénior inédit

Le 8 octobre dernier, la ville de Gérardmer a organisé la 1ère édition d'un forum à destination des Séniors Géromois de plus de 60 ans avec la participation de la MSA Lorraine.

C'est à la Villa Montplaisir à l'Espace LAC de Gérardmer que les visiteurs ont pu découvrir le Forum sénior animé sur le thème «ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire».

Un événement organisé dans le cadre la «semaine bleue», semaine nationale destinée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale.

Entre 10h00 à 17h00, les visiteurs ont ainsi participé à diverses animations sous forme de jeux ou d'ateliers et découvert les stands partenaires.

En tant qu'acteur de prévention, notamment en faveur du public des personnes âgées, la MSA Lorraine a pu présenter ses projets et actions au bénéfice des personnes de plus de 60 ans : Education à la santé familiale,

Education à la santé familiale-COVID-19, Gérontologie et Personnes âgées, Parcours Santé des Aidants ou encore Instants Santé. L'offre de service du groupe MSA Lorraine était par ailleurs représentée par l'ASEPT Lorraine,

le GIE Aptitude ainsi que Présence Verte Lorraine.

Autres moments forts de la journée, des ateliers de Sophrologie, proposés en association avec Sophro Siel, alternant activité physique adaptée et sophrologie.

Un programme inédit qui a permis aux participants de rencontrer

de nombreux professionnels et associations autour des services à la personne, l'accès aux droits, la retraite ou encore la santé et la vie quotidienne.



Nouveauté aidantplus.fr : un questionnaire en ligne, destiné à tous, pour y voir plus clair sur son rôle

À l'occasion de la journée nationale des aidants du 6 octobre, aidant'plus, le guide en ligne dédié aux aidants s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité : un questionnaire en ligne pour faire le point, en trois questions, sur son statut d'aidant.

Grâce à ce questionnaire destiné à tous, les 11 millions de Français qui soutiennent un proche âgé, dépendant ou en situation de handicap peuvent savoir si cette aide régulière fait d'eux des aidants. Ces questions abordent des points clés de leur vie. Elles concernent le profil de la personne aidée, la fréquence de l'aide apportée et l'incidence sur le quotidien.



Au-delà de cette nouveauté, par laquelle la MSA souhaite sensibiliser les aidants isolés et ainsi les aider à prendre conscience de leur statut, aidant'plus permet de mesurer son degré d'implication et d'épuisement avec "L'Échelle de l'aidant", un outil inédit développé par la MSA.

Aidant'plus offre également à tous les assurés, quel que soit leur régime de sécurité sociale, la possibilité d'obtenir des informations sur leurs droits :

- allocation journalière de proche aidant ;
- allocation de présence parentale ;
- arrêt de travail pour accompagner un proche en fin de vie ;
- carte mobilité inclusion...

Ce guide en ligne regroupe aussi les solutions proposées par la MSA et ses partenaires pour permettre aux aidants de souffler, de se former ou encore de prendre soin d'eux. Parmi ces services, sont proposés :

- des temps d'échanges et de formation ouverts à tous, pour les aider à poursuivre leur rôle le plus sereinement possible ;
- des aides de l'AVMA pour partir en vacances selon ses envies et ses besoins ;
- un parcours santé de l'aidant, gratuit, pour faire le point sur sa santé...

Action sociale

Fête du jeu à Haréville



Le 26 septembre dernier a eu lieu la fête du jeu à Haréville organisée par le collectif petite enfance. De très nombreuses animations étaient proposées pour satisfaire les enfants et les parents, dont un stand créatif de la MSA Lorraine. Sur la thématique "Les couleurs" l'animation amenée les enfants à se questionner sur leurs petits bonheurs au quotidien. Petits et grands étaient ravis de cette journée.



Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles au 1^{er} novembre



Depuis le 1^{er} novembre, le montant des pensions de retraite des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole a été revalorisé.

Il passe de 75 % à 85 % du SMIC net agricole, soit une garantie de retraite minimale portée à 1 035 euros net par mois pour une carrière complète. Le montant de la revalorisation sera proratisé en fonction du nombre d'années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Il tiendra aussi compte du montant de l'ensemble des avantages vieillesse auxquels l'assuré peut prétendre auprès de l'ensemble des régimes de retraite obligatoire (de base ou complémentaire). Elle concerne les futurs retraités mais également les retraités actuels du régime agricole.

Cette revalorisation s'applique sur les retraites de novembre, avec un premier paiement au 9 décembre. Il n'y a pas de démarche à effectuer dès lors que toutes les retraites ont été liquidées.

Cette majoration fait suite à la promulgation de la loi n°2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer.



Pour plus d'information : lorraine.msa.fr/retraite/revalorisation-retraites-agricoles-loi-3-juillet



Dans les métiers de l'agriculture et de la forêt, l'utilisation des substances chimiques requière de la prévention.

Les effets néfastes de l'exposition aux substances chimiques peuvent se manifester dans un délai variable de très court à plusieurs années. Dans la première situation, on parle de toxicité aiguë qui se manifeste par des troubles ponctuels et de courte durée (nausée, tachycardie, vertiges, vertiges,...), alors que dans la seconde, on aborde la toxicité chronique, avec des pathologies qui par leur nom, traduit un niveau de gravité plus important.

Il est difficile de s'appuyer sur une étude statistique de sinistralité. Et pourtant, les manifestations de toxicité aiguë existent mais sont trop souvent passées sous silence par les victimes.

La prévention des risques chimiques s'appuie sur les principes généraux de prévention. Elle repose notamment sur une identification des

produits dangereux utilisés par l'entreprise. Le repérage des produits, des mélanges, des procédés et des activités constitue le socle de la démarche de prévention.

Étudier son mode opératoire, c'est comprendre les voies de contamination.

Le service Santé sécurité au travail de votre MSA est à votre disposition pour vous accompagner dans l'évaluation de votre risque chimique.



Plan SST 2021-2025

Le Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025 décline auprès des actifs agricoles de multiples actions dont les objectifs sont de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la santé et les conditions de travail.

Ce plan est construit et validé en concertation avec les élus. Ces derniers contribuent à son suivi et à sa mise en oeuvre sur le terrain avec les équipes Santé-Sécurité au Travail de la MSA Lorraine.

Le plan 2021-2025 s'appuie sur les 3 orientations stratégiques de la démarche Santé Sécurité au Travail (SST) en agriculture :

1. Préserver la Santé dans l'activité de travail
2. Accompagner les projets et les transitions
3. Développer la relation de service

Le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) est décliné par les services Santé au Travail et Prévention des Risques Professionnels de la MSA Lorraine sur les départements de la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. La Caisse d'Assurance Accidents Agricole de Moselle (CAAA 57) assure sa déclinaison sur le département de la Moselle.



Congé paternité

Vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole et vous allez bientôt accueillir un enfant (naissance ou adoption). Vous pouvez bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, durant lequel vous pouvez être remplacé et prétendre à l'allocation de remplacement de paternité.



Vous devez formuler une demande d'allocation de remplacement à la MSA et au service de remplacement 1 mois au plus tard avant la date prévue pour votre interruption d'activité.

Vous devrez prendre un minimum de 7 jours de congé obligatoire immédiatement après l'arrivée de votre enfant. En cas de naissance prématurée, ces 7 jours peuvent être pris à compter de la date présumée d'accouchement. Les 18 jours restants de votre congé pourront être fractionnés en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours à prendre dans les 6 mois de l'arrivée de l'enfant (les jours sont comptés du lundi au dimanche, jours fériés inclus).



Plus d'information et les 2 formulaires sur: <https://lorraine.msa.fr/lfy/sante/conge-paternite>

RAPPEL

Versement des indemnités journalières ATEXA

Les non-salariés agricoles disposent d'un délai :

- de 8 jours, à compter de la date de l'accident de travail ou de trajet, pour le déclarer sur leur espace privé ou transmettre la déclaration d'accident du travail (DAT) à la MSA ou la CAAA 57.
- de 15 jours, après la constatation médicale de leur médecin, pour transmettre la déclaration de maladie professionnelle (DMP) et le certificat médical.